

CRIC, CRAC & CROC

” LE C.R.I.C. CRAQUE POUR :

Au Séquestre, les bâtiments publics vont être raccordés à la centrale photovoltaïque d'ENERCOOP, avec un tarif garanti sur 20 ans. Ce parc solaire a pu voir le jour grâce au dynamisme des acteurs du territoire, collectivités comme sociétaires et habitants. Il produira environ 325MWh par an, soit la consommation d'environ 250 personnes ou de 110 foyers.

” LE C.R.I.C. CROQUE POUR :

Le député Rassemblement National du Tarn se distingue. Non content d'avoir lancé une pétition pour s'opposer à l'accueil des demandeurs d'asile à Réalmont, il apporte son soutien à son fils, militant de « Patria Albige », groupuscule d'extrême droite, pour avoir apposé avec ses comparses, des affiches interdisant l'accès aux parcs d'Albi pour s'opposer à d'hypothétiques risques de violence liés à l'immigration. Ils ne savent plus quoi inventer pour illustrer leur racisme et leur intolérance.

” LE C.R.I.C. CRAQUE POUR :

Des Gaillacois de tout poil se réunissent les mardis à 18h30 sur la place de la Libération. Ce n'est pourtant pas jour de marché ! Ça tombe bien, marchander ça n'est pas trop leur style. Ce collectif nommé « Gaillacois-Mobilisés » n'est pas seulement un solide bloc d'individus issu de l'union des divers groupes de gauche, des syndicats de Gaillac et de ses environs. Il est surtout un lieu de rassemblement pour les personnes sans étiquette qui souhaitent se mobiliser contre les injustices locales et nationales. On discute, on débat, on se marre parfois aussi et surtout on ne reste plus inactif. Le CRIC soutient allègrement cette dynamique.

PROCHAIN NUMÉRO :
« **Vivre à Gaillac** »



Collectif de Réflexion
et d'Initiative Citoyenne

Association créée en février 2019, le C.R.I.C est un collectif de réflexion et d'initiative citoyenne ouvert à toute personne de l'une des 56 communes qui composent l'Agglomération Gaillac/Graulhet.

La commune, socle de la république est l'affaire de tous et de toutes. Chacun(e) a quelque chose à apporter: une énergie, une compétence, un projet...

Gaillac et son agglomération peuvent devenir écologiquement responsables, solidaires et démocratiques en misant sur le collectif, le partage des savoirs et l'éducation populaire.

Cherchons des solutions locales à nos problèmes globaux : écologie, démocratie, services publics, éducation, santé, urbanisme, alimentation, déplacements ...

Stimulons de façon collective et participative, une véritable démocratie locale, basée sur l'exercice d'une authentique citoyenneté respectueuse des transitions écologiques et de la lutte contre les exclusions.

Par l'abstention électorale, l'ensemble des citoyens traduit sa déception à l'égard des pratiques politiques actuelles. Organisons-nous ensemble pour peser sur tous les sujets de notre quotidien et de notre avenir.



N°1 / JUILLET 2023



Pour contacter le C.R.I.C. et échanger, proposer, imaginer :

81cric@gmail.com

Pour l'actualité :

www.cricgaillacois.org

PAGE 2

**La 5G : silence radio ?
 Craintes et interrogations**

PAGE 3

**Citoyen référent ou
voisin dénonciateur ?**

**Le Mas de Rest :
Surplus d'activité**

PAGE 4

CRIC, CRAC & CROC



ÉDITO

« Comment préparer la commune au changement climatique et à la préservation de la biodiversité ? »

L'apparent réveil des consciences - de façade ou sincère - concernant l'absolue urgence de mener des actions concrètes pour sauver la planète d'un désastre annoncé, contraint les organismes internationaux comme les politiques à enfin poser la survie des espèces animales et végétales comme un enjeu majeur.

Le CRIC s'interroge sur la façon dont ce sujet planétaire peut être décliné au niveau de nos communes, de notre agglomération.

Il est donc impératif de définir au niveau local, une politique inscrite dans une vision concrète de l'écologie.

Les actions décidées doivent alors traduire un projet réfléchi et cohérent. Un patchwork de petites mesurées effectuées ici ou là, même « bien intentionnées » n'auront aucun impact positif et se révéleront économiquement très coûteuses pour les contribuables.

Par exemple, refaire une route importante comme l'avenue Foch ou le chemin Toulze, ainsi que pour les deux ponts de Brens et St Michel, sans anticiper la nécessité de prévoir une (vraie) voie cyclable est une aberration écologique. Erreur économique également puisque, tôt ou tard, la commune devra répondre aux injonctions nationales sur la place réservée aux déplacements doux.

La bifurcation écologique à laquelle il est impossible d'échapper ne doit pas être vécue comme punitive mais bien comme une mutation pleine d'espoir.

Pour le CRIC, cet espoir est un puissant moteur .

LA 5G : SILENCE RADIO ?

Crainces et interrogations

S'OPPOSER À UNE ANTENNE-RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE ?

Par un courrier du 14 décembre 2022, la députée NUPES de la circonscription, Karen Erodi, alertait alors le Président de l'agglomération Gaillac Graulhet, comme le Président SAEPG 81 et le maire de Rabastens sur l'implantation d'une antenne 5G sur le domaine public. Elle déclarait : « Sur le territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet, des projets qui voient le jour sont contestés par leurs habitants. J'ai noté la présence de collectifs à Brens, Saint Beauzille et Rabastens. La conduite de ces projets est diversement appréciée par les collectivités mais il me semble que la concertation avec les riverains est le minimum requis. » Cette concertation, si elle a eu lieu à Brens et à Saint Beauzille, n'a pas eu lieu à Rabastens, où le maire a systématiquement botté en touche. Certes l'implantation des antennes 5G, et les nuisances qui les accompagnent, sont couvertes par la loi dite « ELAN » du 23 novembre 2018 rendant plus difficile la contestation des élus et riverains. Pourtant certains maires, comme celui de Labastide St George, près de Lavaur, ont su alerter la presse (voir La Dépêche du 23 mai 2023) pour marquer leur opposition.

Nous attendons des maires concernés par l'implantation des antennes 5G sur le domaine public, comme sur les terrains privés, un minimum d'information préalable et de concertation. Et même si leurs moyens sont limités en cette matière, rien ne les empêche de prendre en compte, a minima, l'avis des citoyens impliqués.

LES ANTENNES 5G DU TARN ET A GAILLAC

Dans le département, d'après l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) qui autorise les installations.

Fréquence SI	Free Mobile	SFR	Bouygues	Orange
700 Mhz	106			
2,1 Ghz		30	27	
3,5 Ghz	22	6	8	17

Nombre d'antennes réparties sur le Tarn

Lieu	N° autorisation	Opérateur	Hauteur de pylone
2, rue du champ de Calvet	502 254	Orange + Free	29m
Chemin de Piquerouge Traversac	532 214	Orange	24m
Rue Arago Clergous	686 990	Orange	25m
Chemin de la Mousse Rousies	268 3185	Orange	30m
Traverse de la Gorse Route de Sauris	266 4047	Orange	30m
Chemin des Lizes, Senouillac	224 1962	Free	22m

Répartition des antennes 5G sur Gaillac



LA 5G «AVANTAGE OU DANGERS?»

La moindre publicité pour remplacer votre smartphone vous fait passer pour un ringard si vous n'avez pas «la 5G». Mais la 5G c'est quoi et pourquoi ?

La « 5G » est la cinquième génération de réseaux mobile. Officiellement, la 5G va améliorer l'accès aux services proposés par les réseaux 4G en permettant notamment un meilleur débit et plus de capacité. Mais il faut changer votre smartphone. Et ce n'est jamais gratuit.

Pour l'instant, la 5G est seulement utile pour les utilisateurs expérimentés essentiellement les entreprises et les sociétés, à moins d'être un joueur numérique invétéré (et là, attention à l'addiction !).

Du point de vue sanitaire, si les ondes électromagnétiques sont potentiellement cancérigènes, ce n'est pas spécifique à la 5G. Toutefois, les symptômes des EHS (personnes électrohypersensibles) sont connus et même reconnus par le corps médical : brûlures, acouphènes, extrême fatigue, troubles du sommeil, migraines...

D'un point de vue énergétique, «un équipement 5G consomme 3 fois plus qu'un équipement 4G.» (Shift Project). Soit une hausse de 2 % de la consommation d'électricité du pays. Est-ce bien le moment ?

Au niveau économique, la 5G est une manne pour les opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free). 80% de la dépense énergétique de ces appareils s'opère pendant leur fabrication. Et le recyclage des anciens appareils est loin de compenser le pillage des métaux rares.

Bref, la 5G n'est pas une panacée et ses dangers, énergétiques, sanitaires, environnementaux, sont loin de justifier les avantages promis. Un miroir aux alouettes.

Voir le site Robindestoits.org



CITOYEN RÉFÉRENT OU VOISIN DÉNONCIATEUR ?

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne et de «citoyens référents» n'est pas nouveau et s'inscrit dans le cadre de la «démarche partenariale» entre les forces de l'ordre et les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance. Cela se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, entre la gendarmerie, la mairie et la préfecture. Plusieurs ont été signés dans le Tarn, à Brens ou Rivières par exemple.

Une réunion publique le 22 mars à la salle Dom Vayssette avait montré une opposition claire et nette d'une majorité de participants à cette campagne de «recrutement de citoyens référents» menée par la gendarmerie avec l'approbation de Madame le maire.

Pourtant une campagne de presse dans La Dépêche a relancé cette initiative les 10 et 11 avril 2023 en agitant la crainte d'une «délinquance en hausse» à Gaillac. A la lecture des trois articles, il n'en était rien. Mettre dans le même sac les violences physiques et sexuelles, effectivement trop nombreuses, et les cambriolages, en forte baisse depuis 2021, tient de la manipulation pour agiter les peurs du citoyen moyen. Et justifier par la même occasion l'installation d'une vidéo-surveillance tout azimut dont le coût est chiffré à près de 700 000, comme s'il n'y avait pas d'autre investissement plus utile dans notre belle et calme commune.

Ces réunions et articles de presse entrent dans une politique voulue par le gouvernement, encadrée par le préfet, popularisée par la gendarmerie, pour faire signer à Madame la maire le «protocole de participation citoyenne» ? Et pour faire croire au Gaillacois qu'il a besoin d'être protégé.

A la place du voisinage vigilant, pour ne pas dire dénonciateur, nous préférons le vivre ensemble : fêtes de quartier, rendez-vous entre voisins, solidarité de proximité, entraide. C'est ainsi que nous concevons la fraternité de notre devise nationale.



LE MAS DE REST : SURPLUS D'ACTIVITÉ

En son temps, pas un conseil municipal sans qu'une délibération ne concerne le festival des lanternes. Désormais, ce sont les révisions du plan local d'urbanisme qui s'enchaînent à Gaillac. Elles concernent quasi exclusivement la zone d'activité du «Mas de Rest». Il est demandé régulièrement aux élus de valider sans broncher l'extension constante de la Sté «Surplus Industries». Celle-ci, de par son activité de stockage et de recyclage de véhicules a de gros besoins fonciers. La diversification de son activité (recyclage de batteries électriques) rendra ses besoins encore plus important dans l'avenir.

Mais pas de problème, ce que veulent Surplus Industries et la communauté d'agglomération (qui est compétente en matière de planification urbaine pour faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme) ils l'obtiennent sans que cela suscite la moindre réserve de la part de la majorité municipale. Et tant pis si on sacrifie encore 3 hectares de terres agricoles. Tant pis si par

un tour de passe passe on crée un STECAL qui permettra de franchir le Chemin Toulze qui était la limite à l'urbanisation que s'était fixée elle-même la majorité. Tant pis aussi pour les habitants du Chemin de la Mousse ou des Aubaresses qui pourraient voir demain d'énormes hangars pousser au fond de leur jardin avec la création d'une nouvelle zone à développer de 20 hectares pour anticiper les besoins la société déjà nommée.

Gare à ceux qui alertent la majorité sur les risques d'une telle concentration, ils sont taxés aussitôt de dangereux écolos hostiles au «progrès» et à l'emploi. La zone du Mas de Rest est désormais quasi exclusivement occupée par «Surplus Industries», si demain elle disparaissait ce sont des dizaines d'hectares de friche industrielle qui resteraient à la charge de la commune et de l'agglomération.

D'autres pistes existent pourtant pour accompagner le développement de cet acteur économique pour la commune: Plusieurs hectares de la ZA du Mas De Rest seraient disponibles si la commune et l'agglomération intervenaient pour faciliter un accord entre Surplus Industries et la Sté Photosol qui exploite des panneaux photovoltaïques au sol sur le site. La création d'une nouvelle zone d'activité à Roumagnac, déjà validée par la commune et l'agglomération pourrait elle aussi, si nécessaire accueillir une partie des activités de Surplus Industries. A l'heure où on parle de la nécessité de limiter l'imperméabilisation des sols, de zéro artificialisation nette, Gaillac doit garder la maîtrise de son développement et non pas valider les desideratas d'intérêts privés ou de la communauté d'agglomération.